

**Communauté de Communes
Terrassonnais Haut Périgord
Noir**

**58 Avenue Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt-deux, le 29 août, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 22 août 2022

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	40
Votants :	47
Pour :	47
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Elodie REBEYROL, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Mattia TRENTEMONT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHEIR, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT DUBREUIL, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN,

Suppléant : Mme CLAVERIE Jacqueline représente Didier CLERJOUX, Gilles COZANET représente Dominique DURU, Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT,

Excusés : Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Roland MOULINIER donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Nadine PIERSON donne pouvoir à Francine BOURRA, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Sabine MALARD donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Caroline VIEIRA donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER, Patricia FLAGEAT, Jean Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI, Sébastien LUNEAU, Olivier ROUZIER, Francis AUMETTRE, Marie-Claire ADOUX, Jean-Michel LAGORCE, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Maud MANIERE.

SECRÉTAIRE : Mme Bernadette MERLIN.

OBJET : Demande de financement de la chefferie de projet de l'Opération de Revitalisation de Territoire et des démarches associées, en lien avec le programme national « Petites villes de demain », pour l'année 2022

Depuis son engagement dans le programme national « **Petites villes de demain** », la Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (CCTHPN) a l'opportunité d'obtenir un financement de la part de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et de la Banque des territoires pour la chefferie de projet dédiée.

Cette chefferie de projet a notamment pour rôle de coordonner et suivre la mise en œuvre de l'**Opération de Revitalisation de Territoire Terrassonnais Haut Périgord Noir (ORT THPN)** sur la période 2022 à 2026.

AR Prefecture

024-200041150-20220829-2022_112_7_10-DE
Reçu le 30/08/2022
Publié le 30/08/2022

Considérant l'opportunité qui s'offre à la CCTHPN pour l'année 2022, la demande de financement s'établira sur la base du plan prévisionnel annuel suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Poste	Montant	Nature	Taux	Montant
Rémunération 1 ETP (brut chargé)	51 445,80 €	ANCT - Soutien au financement de la chefferie de projet du programme PVD	50%	25 722,90 €
		Banque des territoires – Soutien au financement de la chefferie de projet du programme PVD	25%	12 861,45 €
		CCTHPN – Autofinancement	25%	12 861,45 €
Total	51 445,80 €	Total		51 445,80 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021/044/1.5 de la CCTHPN, portant engagement de la Communauté de communes dans le programme national « Petites villes de demain », en Conseil Communautaire du 4 mars 2021,

Vu le plan de financement prévisionnel de la chefferie de projet de l'ORT THPN, en lien avec le programme national « Petites villes de demain », pour l'année 2022.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- ☐ **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour l'année 2022 proposé ci-dessus,
- ☐ **D'AUTORISER** le Président à solliciter le financement pour l'année 2022 comme indiqué dans le plan prévisionnel ci-dessus,
- ☐ **D'AUTORISER** le Président à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette demande de financement pour l'année 2022.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
 le 30/08/2022

Le Président,
 Dominique BOUSQUET

AR Prefecture

024-200041150-20220829-2022_112_7_10-DE
 Reçu le 30/08/2022
 Publié le 30/08/2022